

SOLLICITEZ LA RÉSERVE DE MOBILISATION DES PROFESSIONNELS

Depuis le 26 mars, la réserve de mobilisation des professionnels est active à l'échelle de chaque département. La RMP vise à assurer une réponse au plus proche tout en permettant la solidarité entre territoires.

Comment fonctionne la RMP ?

- Vous êtes un **établissement, une structure et vous avez besoin de renforts en personnel** :

Connectez-vous avec votre identifiant et mot de passe reçu sur <https://ars-pdl.fr/covol/public/>

Si je n'ai pas reçu d'identifiant, j'adresse ma demande à ars-pdl-covid-data@ars.sante.fr

- Vous êtes un **professionnel et vous proposez vos compétences** :

Inscrivez-vous par formulaires ouverts sur le site de l'ARS Pays de la Loire www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

dans la rubrique Covid-19 - Je me porte volontaire !



La réponse vous sera apportée par les référents COVID-RH départementaux

Régulation régionale de l'offre et des besoins par l'ARS Pays de la Loire



Agence régionale de santé

Délégation territoriale de la MAYENNE

Délégation territoriale de la SARTHE

Délégation territoriale de la VENDEE

Délégation territoriale de la LOIRE-ATLANTIQUE

Délégation territoriale du MAINE-ET-LOIRE

Pour toutes demandes de renforts auprès de la Réserve de mobilisation des étudiants en santé (RME) :

Voir fiche «Sollicitez la Réserve de mobilisation des étudiants en santé» que vous retrouverez sur le site www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

sur Covid-19 : Espace dédié aux établissements sanitaires

L'ARS se mobilise à vos côtés : pour toute demande de précision adressez vos questions par mail à : ars-pdl-covid-data@ars.sante.fr

LES BONS GESTES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

